



comité cantonal ape-Vaud  
avenue de Rumine 2  
1005 Lausanne  
tél 021 341 90 77  
fax 021 341 90 79  
info@ape-vaud.ch  
www.ape-vaud.ch

# bulletin.

association vaudoise des parents d'élèves  
no 140 • décembre 2006

## Éducation à la non-violence

<b>Edito</b>	<b>1</b>
<b>Dossier</b>	<b>2-7</b>
<b>Revue de presse</b>	<b>8</b>
<b>Les groupes</b>	<b>9</b>
<b>Actualité du comité</b>	<b>10-11</b>
<b>Agenda</b>	<b>12</b>



JAB 1000 Lausanne 1 «Postcode 1»

## édito

### Enfin, les conseils d'établissement !

Certain se posent beaucoup de questions sur l'utilité de mettre en place une telle structure dans chaque établissement, et pourtant...

Mettre sur pied les conseils d'établissement c'est affirmer que la mission de l'école évolue. Si son rôle principal est toujours la transmission du savoir, elle n'en est plus le détenteur unique. La mondialisation de l'information ou la meilleure formation des parents en font le réceptacle de tant de stimuli, qu'il lui est devenu difficile de répondre aux attentes de tous.

Pourtant, la mission de l'école est encore plus importante que par le passé car savoir lire, écrire et compter n'est plus suffisant. Pour faire de nos jeunes des citoyens autonomes, responsables et socialement compétents, nous devons leur donner des nouveaux repères. C'est le travail des politiques d'élaborer un cadre légal pour leur donner des visions d'avenir, celui du département de faire des choix pédagogiques et celui des établissements de tout mettre en œuvre pour accroître également le savoir-être de nos enfants en leur offrant des espaces de dialogues, tels les conseils d'élèves.

Mais pour répondre au développement de sa mission, l'école ne peut plus fonctionner en autarcie, elle doit se décroiser et s'appuyer sur ses partenaires locaux.

Sous la responsabilité de nos autorités locales, les conseils d'établissement vont permettre ce rapprochement et ce nouveau défi que nous devons relever ensemble : autorités, professionnels de l'école, société civile et parents.

N'ayons pas peur de créer, d'innover, de nous tromper parfois, mais montrons à nos enfants que nous sommes capables de construire un espace de réflexions, de respect.

Montrons l'exemple en soutenant notre école par le dialogue, c'est une autre manière de déjouer la violence !

Joyeux Noël et Bonne Année à tous !

*Sylvie Pittet Blanchette*

**Il ne se passe pas un jour sans qu'il ne soit question de violence. Les médias relaient largement ce qui se passe au loin, les guerres, les attentats ... mais aussi ce qui se passe plus près de nous, vandalisme, bagarres, mises à tabac, agressions sexuelles...**

La notion de violence est très subjective, elle est construite dans un contexte social donné et varie énormément d'une culture à une autre, d'une période historique à une autre. Les punitions corporelles des enfants sont une excellente illustration de cette subjectivité. Communément acceptées jusque dans les années 40-50 comme méthode éducative, personne ne s'aviserait actuellement d'en faire usage sans risquer des actions en justice pour maltraitance.

Cette subjectivité et son côté émotionnel rendent le sujet très délicat et facilement enclin à controverse. La polémique créée par une décision municipale d'installer des caméras de surveillance dans les préaux démontre à quel point les réactions sont diverses. Mesures trop radicales et sphère privée pour les uns, sécurité et défense du patrimoine pour les autres. Les réponses varient énormément en fonction des sensibilités engendrées, entre autres, par les intérêts en jeu. Fortuitement, cette mesure a également révélé que les problèmes liés à des actes illicites ne sont pas l'apanage des quartiers dits « sensibles ». Lutry, bourgade tranquille et bourgeoise de l'Est lausannois fait démentir ces idées stéréotypées.

À l'école, la violence revêt plusieurs formes. Celle évidente qui se traduit par une agression physique quelle qu'elle soit, mais aussi une forme psychologique (intimidation, humiliations, sexisme, racisme, insultes ...) plus pernicieuse pour la victime et les intervenants qui souvent font face à un silence et à un genre d'agression plus difficile à prouver et à enrayer. Pour les parents, entendre parler de « baston » sur le chemin de l'école n'est pas franchement rassurant, mais un enseignant ou un camarade distillant des remarques désobligeantes et empêchant à long terme la construction d'une bonne estime de soi d'un jeune, est-ce moins odieux ? À l'inverse, un enseignant peut se trouver face à des élèves agressifs verbalement ou physiquement ou à un enfant subissant des maltraitances en dehors de l'école. Que faire ? Comment s'y prendre pour ne pas aggraver une situation ou la transformer en spirale infernale ?

Finalement, et même si les parents ont un rôle majeur dans l'éducation de leurs enfants, l'école, par sa diversité, ses possibilités de confrontation avec l'autre et sa mission de formation, est un lieu privilégié où l'adulte en devenir devrait pouvoir acquérir les valeurs et les comportements liés à la non-violence et à la paix.

Dans le cadre de la Décennie de l'éducation à la non-violence patronnée par l'ONU et pour changer du battage médiatique autour du moindre épisode à caractère violent, nous avons pris le parti d'informer sur ce qui peut être mis en œuvre pour endiguer les différentes formes de violence, surtout auprès des jeunes et dans leur environnement scolaire. Il est important de réduire le nombre et la gravité des actes de violence, mais aussi le sentiment d'insécurité, également subjectif, mais à effet physiologique réel et qui se fait de plus en plus ressentir auprès des usagers. L'impression de maîtriser ne serait-ce qu'au niveau de l'information, un problème sécuritaire engendre une perception plus positive du problème. Certainement des pistes pour des comportements citoyens pour tous.



M.K.L

**Le coup de griffe !**

Connaissez-vous le syndrome du tigre?

« Lorsque les chasseurs et les braconniers mettent une espèce en danger d'extinction comme le tigre, on ne s'en prend pas aux chasseurs et aux braconniers, on entraîne le tigre à courir plus vite »

Attitude stupide... et pourtant notre société est largement atteinte.

Ainsi, dans le domaine de l'éducation, nous fabriquons et inondons le marché d'alcopops, de cigarettes (bientôt au chocolat, à la fraise et à la vanille), de chips et autres aliments gras, de boissons hyper-caloriques, d'images à caractère pornographique, de messages publicitaires incitant à la surconsommation de produits inutiles et excessivement chers, d'images et de films violents. Incohérence suprême, la grande majorité des jeux vidéo qui existent sur le marché n'est qu'extrême violence. On propose à nos têtes blondes des jeux aux images de plus en plus proches du réel, où il s'agit de s'acharner, de battre jusqu'à tuer toute personne qui se trouvera sur l'écran... plus vite, plus fort, plus cruel...

Et que faire pour que les jeunes ne boivent pas, ne fument pas, ne grossissent pas, ne violent pas la petite voisine ou n'agressent pas le premier inconnu?

Eh bien on compte sur les parents pour éduquer leurs enfants afin qu'ils préfèrent les carottes aux chips, le sirop maison aux alcopops, les bâtons de réglisse aux cigarettes, les jeux de construction en bois aux jeux vidéos, de surveiller leurs enfants pour qu'ils ne regardent pas n'importe quoi à la TV, ou ne s'égarer pas sur internet. Et comme les parents ont de la peine à combattre la horde des braconniers, on met sur pied des programmes de prévention, des associations se constituent pour soutenir ces efforts. Mais qui s'en prend aux chasseurs et aux braconniers?

Est-il vraiment impossible de légiférer, d'interdire la mise sur le marché d'images et de jeux violents, de clips vidéo incitant au sexe ou à la violence?

Parents et milieux de la prévention l'éprouvent quotidiennement: les tigres sont à bout de souffle tandis que chasseurs et braconniers sont de plus en plus nombreux, efficaces et dépourvus de scrupules.

Va-t-on enfin oser prendre le mal à la racine?

Christiane Lavanchy

**Quelques considérations statistiques...**

Après un léger recul des infractions commises par des enfants et des adolescents dans les années 1980, une augmentation est à nouveau perceptible depuis les années 1990. Le nombre de certains délits (vols ...) reste cependant stable avec un accroissement de délits graves tels que lésions corporelles, brigandage, menaces et contrainte.

En 2004, plus de 14 000 jugements ont été prononcés à l'encontre de mineurs en Suisse (dont près de 3000 à l'encontre de jeunes de 14 ans ou moins). 45% des jugements concernaient des infractions au patrimoine, 36% des délits liés aux stupéfiants, 14% des actes violents (environ 2000). Les voies de fait (environ 700) et les lésions corporelles simples (environ 500), soit des infractions peu ou moyennement graves, étaient les plus fréquentes.

Source : PANORAMA, Office fédéral de la statistique, mars 2006

**“Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix”**

(Principe constitutif de l'UNESCO)

En proclamant une Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), l'Organisation des Nations Unies (ONU) a, bien entendu, des objectifs planétaires. Hormis des

objectifs de développement social et environnemental durable qui devraient permettre une distribution des richesses plus équitable et prévenir ainsi certaines sources de conflits, la Décennie met l'accent sur une culture de la non-violence qui encourage un comportement cherchant à régler nos conflits ou différends autrement que par la violence. Une majorité adhère à ce programme pavé de bonnes intentions, mais se sent complètement désespérée face à l'ampleur du problème. Cette désorientation, largement ressentie par les parents, est propice à toutes sortes de théories et au retour de quelques idées autoritaires. Après une période éducative permissive où l'épanouissement individuel primait sur le reste, certains souhaiteraient revenir à une éducation plus cadrée qui devient dans l'air du temps, un bon « argument de vente » de certains discours politiques. Mais que doit-on cadrer exactement et selon quels critères ? Et est-ce vraiment la bonne méthode pour enrayer ce phénomène qui s'amplifie ?

D'abord, il faut tout de même avoir le courage d'admettre que chacun d'entre nous peut non seulement avoir des comportements violents, violence verbale, impatience, intolérance, agressivité... mais aussi accepter que nous considérons certains comportements ou discours de notre vie quotidienne comme « normaux », alors qu'ils incitent certaines formes de violence physique et/ou verbale, le hockey sur glace entre de nombreux autres exemples et plus simplement certaines blagues à caractère raciste ou xénophobe « innocentes et amusantes » qui véhiculent souvent des préjugés pouvant à l'occasion se transformer en agression verbale pour celui qui en fait les frais.

Suite page 4

Le plus grand reproche à la société actuelle est de manquer de repères et d'être devenu extrêmement individualiste. Certains repères ont incontestablement disparu, mais dans une société de plus en plus métissée, socialement disparate et globalisée, ces repères gardent-ils la même valeur pour tous ?

La tendance serait de stigmatiser certains groupes sociaux quand il s'agit de violence : les jeunes, les économiquement défavorisés, les immigrés... C'est oublier que c'est moins le fait d'appartenir à un groupe qui peut enclencher certains comportements, mais plutôt le sentiment d'exclusion qu'engendre certaines circonstances. Il suffit d'ailleurs d'observer la réaction d'un jeune enfant à qui un groupe d'autres enfants refuse le bac à sable par exemple. Pour signifier son mécontentement, il réagira vraisemblablement avec des mots ou des gestes agressifs. Dans cette logique, il semble important de créer un cadre scolaire qui inclut et non pas qui exclut et ceci depuis le plus jeune âge puisque l'école, par sa vocation, est le réceptacle formateur d'une grande majorité d'entre eux. Dès lors, il est nécessaire d'instaurer des modèles participatifs où chacun doit pouvoir trouver sa place et de ce fait, renforcer une estime de soi. Le PECARO (plan cadre romand), inspiré pour la partie *formation générale* du concept-cadre proposé par le groupe de travail Edupré (ressources en matière d'éducation et de prévention) prévoit d'ailleurs des lignes directrices dans ce sens. (voir encadré p.5)

Certains enseignant(e)s créent des conseils de classe. Ces conseils organisés de manière « cadrante » permettent un dialogue non seulement au sein du groupe d'élèves mais aussi avec l'enseignant(e), l'adulte qui veille que les quelques règles établies soient respectées. Ce fonctionnement désamorce bien souvent des malentendus qui pourraient dégénérer. Mais pas seulement : pour l'enfant, il est plus gratifiant de pouvoir collaborer et élaborer le programme d'une course d'école et le moyen de la financer que de recevoir une circulaire explicative avec la liste des choses qu'il ne faudra pas faire ou ne pas prendre (couteau etc...)! Souvent dans le cadre de ces conseils de classe, une charte ou des règles de vie sont discutées ensemble pour leur donner un maximum de sens pour l'ensemble de la classe. Elles insistent surtout sur le respect mutuel.

À plus grande échelle, l'Etablissement primaire et secondaire Echallens Poliez-Pittet, sous l'impulsion de son directeur, Philippe Vidmer et avec la collaboration des élèves, des services de santé, des parents et de l'apé locale se sont penchés sur le vécu des élèves dans un projet intitulé « Ta planète e(s)t ma planète ». Ils ont ainsi organisé diverses actions, mais surtout pièces maîtresse, une charte destinée à tout l'établissement avec une bande dessinée reflétant la vie dans l'établissement et créée par les élèves.

Malgré une prise de conscience générale et une volonté des services de la santé, ce genre d'actions concrètes pour les élèves ne sont pas encore généralisées. Pourtant, elles préfigurent celles qui pourraient être implémentées par les futurs conseils d'établissements à partir de l'année prochaine. Elles dépasseraient ainsi le cadre strictement scolaire et descendraient dans la rue attribuant ainsi plus de poids et de légitimité aux valeurs véhiculées. (voir actualités du comité p. 11)

L'Education à la citoyenneté, introduite dans les classes de 8ème en août, s'inscrit également dans cette politique participative en éveillant les élèves à leurs devoirs mais également à leurs droits. En présentant ce cours, nouvelle mouture, Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ), a d'ailleurs souligné qu'en regard de la nouvelle Constitution vaudoise et au droit de vote communal accordé aux étrangers, les enfants étrangers d'une classe peuvent également se sentir partie prenante et non pas exclus de ce cours. (voir encadré + Bulletin no. 120, janvier 2002)

Biffer le mot « exclusion » du vocabulaire est sûrement idéaliste mais dans l'école, micro société représentative par excellence, d'autres pistes comme l'abandon des filières pourraient encore être explorées. Car même s'il faut saluer les efforts de prévention qui émergent de plus en plus, ils ne font pas encore disparaître les braconniers.

**«L'Education à la citoyenneté»** constitue la principale nouveauté de cette rentrée. Son inscription à la grille horaire fait suite à la décision du Grand Conseil de réintroduire cet enseignement au sein de l'Ecole obligatoire.

L'éducation à la citoyenneté a commencé en 8<sup>ème</sup> à la rentrée 2006, puis en 9<sup>ème</sup> dès août 2007. Cet enseignement est dispensé à raison d'une période par semaine.

La contribution de la citoyenneté à la formation globale de l'élève permet de l'initier, en tant qu'acteur de la vie sociale et économique et futur citoyen, à l'analyse des problèmes complexes de la société sous les angles civiques, éthiques, culturels, juridiques, économiques, et environnementaux. Dans cette perspective l'école représente, à l'échelle de l'élève, un champ d'apprentissage et d'expérimentation de la vie en société et des droits et des devoirs qui y sont attachés. Elle est également le lieu où s'exercent le débat et certaines formes de la démocratie participative.

Source : DFJ, 22.08.2006

**PECARO (Plan Cadre Romand)**

Ce plan d'étude qui devrait normalement entrer en vigueur en 2008 fixe les finalités et les objectifs de l'école publique. Il donne une large place à l'acquisition d'outils *permettant de développer la connaissance de soi sur les plans physique, intellectuel, affectif et social pour agir et opérer des choix personnels. Prendre conscience des diverses communautés et développer une attitude d'ouverture aux autres et sa responsabilité citoyenne. Prendre conscience de la complexité et des interdépendances et développer une attitude responsable et active face à l'avenir et à l'environnement.*

En élaborant ce nouveau plan, les intervenants, y compris les représentants des parents par l'intermédiaire de la FAPERT (Fédération romande et tessinoise des apé), ont tenu compte de l'évolution de notre société (accès facilité aux différentes sources d'information, impact des développements technologiques, modification des structures familiales, changements de la population lié aux migrations...) et de la nécessité d'introduire une dimension nouvelle d'éducation parallèlement aux disciplines scolaires. Considérant que l'école est un lieu privilégié pour éprouver les interactions entre individus, le groupe de travail a défini trois axes qui se fondent avant tout sur le respect de la personne (rapport à soi, rapport aux autres et rapport au monde) autour desquels les élèves seront initiés *à la complexité du monde, à la recherche et au traitement d'informations variées et plurielles, à la construction d'argumentation, au débat, à tenter de clarifier ce qui relève des savoirs, des opinions, des jugements, des émotions.*

Ces objectifs ne feront pas forcément l'objet de nouvelles disciplines, ils seront abordés de différentes manières, transversales ou transdisciplinaires. Pour répondre aux spécificités locales, l'organisation d'un tel projet pédagogique sera autonome dans les établissements et débouchera forcément sur des initiatives originales (projets, collaboration des parents etc...)

Source à consulter : [http://www.ciip.ch/ciip/pdf/862\\_pecaro.pdf](http://www.ciip.ch/ciip/pdf/862_pecaro.pdf)

**« Nos jeunes aiment le luxe, ont de mauvaises manières, se moquent de l'autorité et n'ont aucun respect pour l'âge. À notre époque, les enfants sont des tyrans. » (Socrate, cinquième siècle avant JC)**

Le problème ne semble donc pas nouveau ! Et si nos enfants sont les citoyens de demain et que dans cette perspective, l'institution scolaire prend en charge une partie de l'éducation en plus de l'instruction, les écoliers sont d'abord les enfants de leurs parents qui ont un devoir primordial d'éducation à leur égard. Une frange de la population critique d'ailleurs les parents qui, selon eux, ont démissionné en confiant à l'Etat leur mission éducative. Mais la tâche des parents est ardue. Eux aussi ont perdu bon nombre de repères. Ils doivent s'adapter très vite à toutes sortes de changements, familiaux, professionnels ... et sont de plus en plus soumis à des sollicitations extérieures auxquelles ils doivent faire face et éduquer leurs enfants.

L'économie inonde le marché de marchandises nocives pour eux (*voir coup de griffe p.3*) et ironie du sort, de livres et de magazines donnant les secrets et leurs contraires d'une éducation réussie !

Ces dernières années, l'abondance et la publicité véhiculent l'idée qu'il n'y a pas de limite à nos désirs immédiats. Les adultes doivent continuellement se repositionner car pour les enfants, ils sont les différents exemples de comportements qu'ils pourront ou ne pourront pas suivre. Certains parents n'osent pas, pour diverses raisons, frustrer leurs enfants de ces désirs et imposent très peu de règles, d'autres ont le sentiment d'avoir perdu le contrôle de la situation et ont tendance à vouloir serrer la vis. Qui a raison ? Qui a tort ?

Mandaté par le Fonds national suisse (FNS), Alain Clémence, sociologue, et son équipe de l'Institut des sciences sociales et pédagogiques de l'Université de Lausanne vient de publier les résultats de son étude\* sur les différents styles éducatifs parentaux et les incidences sur le développement de leurs enfants.

Pour pouvoir accéder et s'adapter au lien social, il est certain qu'il faut se plier à quelques règles. Les enfants sont vite confrontés à cette réalité quand ils commencent l'école, premier passage obligé de socialisation pour l'enfant qui expérimente là d'autres vécus et d'autres histoires que la sienne.

En revanche, les résultats de l'étude démontrent qu'une éducation participative ou les enfants sont consultés, renforce la construction d'une bonne estime de soi et une meilleure intégration scolaire des enfants, indépendamment de leur situation familiale, du niveau socioprofessionnel des parents et de leur langue.

À l'inverse, les parents qui exercent une éducation autoritaire et donc unilatérale où les enfants sont étroitement contrôlés induisent une moins bonne estime de soi avec des conséquences évidentes sur les résultats scolaires, mais aussi sur le savoir-être en général.

\* "Le style d'éducation, facteur déterminant du développement de l'enfant"

### GRAFIC, Groupe Ressources d'Accompagnement et de Formation en cas d'Incident Critique

À la suite d'événements graves qui se sont produits dans le cadre scolaire, les directeurs d'établissements et les autorités ont pris conscience que les professionnels de l'enseignement n'étaient pas formés et avaient de la difficulté à gérer de telles situations.

L'office des écoles en santé (ODES) a donc été mandaté pour fournir une aide et un suivi en cas de demandes émanant d'établissements scolaires confrontés à des événements graves. Après un travail de conceptualisation, le GRAFIC a vu le jour au début de l'année 2002. Il s'agit d'un groupe interdisciplinaire, représentatif des professions impliquées dans la prise en charge d'événements critiques au sein d'établissements scolaires, à savoir : directeur, médecin, psychologue, infirmière, médiateur, animateur de santé. Ces collaborateurs interviennent surtout lors d'incidents traumatiques, mais organisent aussi des formations ciblées à l'attention du corps enseignant et à tous les acteurs de la vie scolaire.

### La Loi sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisir est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Cette nouvelle loi vaudoise vise à renforcer la protection des mineurs par rapport à l'ancienne loi qui datait de 1963. Elle donne le signal d'une politique plus cohérente de prévention envers les jeunes face aux déluges d'images auxquelles ils peuvent être confrontés. Peut-être permettra-t-elle aux tiges de souffler un peu et aux braconniers affairistes de réfléchir à leur responsabilité sociétale !

En résumé, par défaut, la limite d'âge de tous les films est fixée à 16 ans révolus, certains à 18 ans révolus et d'autres peuvent

recevoir un abaissement de limite. Un enfant accompagné d'un parent ou d'un adulte agréé par celui-ci peut voir un film deux ans avant l'âge limite indiqué mais jamais quand la limite a été fixée à 18 ans.

Au cinéma, les films publicitaires pour le tabac et l'alcool ou sexuellement suggestifs sont interdits quand la projection du film est autorisée aux moins de 16 ans révolus.

Ces dispositions sont également valables pour les vidéos et les logiciels de loisirs.

Des sanctions pénales sont prévues pour les contrevenants. Dans ces deux domaines, les contrôles semblent plus difficiles à appliquer, mais cela représente tout de même un premier pas.

Site utile <http://filmages.vd.ch/> (voir p.7)

### Les Grands Frères ou la gestion de conflit entre jeunes !

L'idée des Grands Frères, importée des banlieues françaises « sensibles » est d'utiliser des jeunes pour parler à d'autres jeunes. Leurs avantages : ils connaissent leurs codes, comprennent et parlent leur langage ! Actuellement, l'Association Activités Jeunesse et Culture qui chapeaute ce projet dirigé par Medhi Messadi, formateur spécialisé en prévention urbaine, propose cette forme de médiation aux CFF qui ont ainsi introduit les Grands Frères dans les trains régionaux.

Par leur présence, ces Grands Frères, formés à la pratique de la médiation, à la communication et à la gestion des conflits et du stress, réduisent les actes d'incivilité et de violence. Ils rassurent les usagers et ont un rôle de prévention en engageant avec les jeunes un dialogue constructif. Les jeunes auprès de qui ils interviennent respectent pour la plupart leur autorité et acceptent plus facilement d'écouter et de réfléchir au sens et aux conséquences de leurs actes.



(Remarque : cette liste n'est pas exhaustive)

## 147 ligne d'aide aux enfants et aux jeunes

La ligne 147 est un numéro d'appel d'urgence gratuit destiné aux enfants et aux jeunes de toute la Suisse. Des spécialistes répondent aux appels 24 heures sur 24, 365 jours par an. Ils écoutent, conseillent et/ou informent les appelant(e)s sur d'autres offres d'aide. Ils assurent une discrétion absolue.

La gestion est soutenue et surveillée par la Confédération.

### Profa et la LAVI

À la suite de l'entrée en vigueur de la LAVI (loi sur l'aide aux victimes d'infractions) en 1993, tous les cantons ont un centre de consultation gratuit et strictement confidentiel. Selon cette loi, toute personne qui a subi, du fait d'un acte de violence, une atteinte directe à son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique, que l'auteur ait été ou non découvert ou que le comportement de celui-ci soit ou non fautif, bénéficie d'une aide.

[www.profa.ch](http://www.profa.ch)

Consultation pour victimes d'infractions  
Place Bel-Air 2  
1003 Lausanne  
Tél. 021 320 32 00

<http://filmages.vd.ch/>

La Commission du cinéma du canton de Genève et la Commission cantonale du contrôle des films du canton de Vaud collaborent pour recenser les âges légaux de l'ensemble des films.

### Petit mémento à l'usage des parents

Rappels législatifs concernant les jeunes de 10 à 18 ans. Très utile pour cadrer les demandes auxquelles les parents peuvent ou ne peuvent pas accéder : alcool, heures de sortie, fumée, etc... à vous procurer si votre commune de domicile ne distribue pas son propre mémento communal.

VILLE DE LAUSANNE

Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation  
CP 5032 - 1002 LAUSANNE  
Tél. 021.315.62.11  
[pierrette.vonnez@lausanne.ch](mailto:pierrette.vonnez@lausanne.ch)

<http://www.lausanne.ch> (ville officielle, publications, documentations à télécharger, Petit mémento à l'usage des parents)

### Violencequefaire.ch et comeva.ch

Deux sites qui traitent surtout de violence au sein du couple. Comeva est plus spécifiquement destiné aux jeunes et aborde également les questions d'amour et de sexualité.

[www.violencequefaire.ch](http://www.violencequefaire.ch)  
[www.comeva.ch](http://www.comeva.ch)

### TELME

Consultations en ligne ou sur place pour les parents ou les jeunes adultes avec des psychologues ou des éducateurs.

**Les parents** peuvent y aborder tous les thèmes relatifs à l'éducation et au développement de leurs enfants, le divorce, le cadre et l'autorité, les dépendances, les conflits, le mal-être ...

**Les jeunes adultes**, tout ce qui touche à la relation, relation à soi, aux autres et dans la famille. Problèmes d'identité, de choix, mal-être, ruptures...

Av. de Riant-Mont 1  
1002 Lausanne  
Tél. 021 324 24 15  
<http://www.telme.ch>

### Prévention suisse de la criminalité

Un site informatif avec des liens utiles, violences, cybercriminalité...

[www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch)

### www.ciao.ch

L'objectif de l'Association romande CIAO est d'informer, de faire de la prévention et de la promotion de la santé auprès des jeunes Romands de 13 à 19 ans. Les jeunes peuvent poser anonymement des questions y compris concernant la violence, à une quarantaine de professionnels, qui leur répondent directement sur le site dans un délai de 3 jours ouvrables.

En outre, des milliers de pages d'information sont en ligne. Elles ont été rédigées spécifiquement pour des adolescents et sont basées sur les questions que les utilisateurs ont déjà posées : leurs préoccupations constituent la base de l'ensemble du projet.

CIAO est un projet reconnu par les autorités : il est soutenu financièrement par les départements de la santé publique de tous les cantons romands, ainsi que par l'OFSP (Office fédéral de la santé publique).

### Des échanges scolaires à encourager

« Ma famille d'accueil francophone était super. Ils m'ont parlé très lentement. J'ai pratiquement tout compris ». « Les élèves parlaient suisse allemand entre eux, mais faisaient l'effort de parler le bon allemand avec nous. »

Lydia, Nicolas, Tamara, Louise et Fabienne n'ont pas caché leur enthousiasme pour les échanges scolaires, à l'Université de Fribourg, à l'occasion des 30 ans du Centre *ch* Echange de jeunes, fêtés à l'occasion d'un congrès national suivi par quelques 170 enseignants.

Les échanges scolaires connaissent un succès croissant en Suisse. Selon le Centre *ch* plus de 450 classes y ont participé pendant l'année scolaire 2004/05, ce qui représente 9000 élèves, âgés la plupart de 11 à 16 ans. De plus, 230 classes ont effectué un échange à l'étranger et 800 élèves ont participé à un échange individuel pendant leurs vacances. Une évolution impressionnante, si l'on sait qu'il y a trente ans, seuls 18 échanges de classes avait été mis sur pied, a rappelé le président de la Fondation *ch* pour la collaboration confédérale, Christian Wanner. Lors de l'anniversaire, la conseillère d'Etat fribourgeoise Isabelle Chassot, présidente de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), s'est réjouie de ce beau succès, mais a aussi plaidé pour la transformation du centre *sis* à Soleure en une véritable « agence nationale », avec professionnalisation des structures d'échanges. Un projet qui dépendra de la nouvelle loi fédérale sur les langues. Le conseiller fédéral Pascal Couchepin a rétorqué que le Centre *ch* fait déjà un excellent travail. Le chef du Département fédéral de l'intérieur a tout de même insisté sur l'importance des échanges scolaires, soulignant qu'apprendre une langue, c'est aussi aller au-devant de quelqu'un qui a une autre sensibilité avec un esprit de tolérance et de respect mutuel.

Le succès des échanges scolaires est désormais confirmé par une première étude, réalisée sur mandat de la Fondation Oertli et de la CDIP. Résultat pour les échanges effectués en 2004/05 et 2005/06: quatre élèves sur cinq se disent globalement satisfaits de l'échange. 73% des jeunes parlent même d'« expérience géniale ». Et 78% des participants recommanderaient à d'autres élèves d'effectuer un échange. Même engouement du côté des enseignants. 94% aimeraient effectuer un autre échange et 96% recommanderaient à d'autres élèves d'y participer.

Les échanges permettent aussi d'augmenter l'intérêt des élèves pour la langue partenaire. Après l'échange, ils sont 60% à vouloir approfondir leurs connaissances linguistiques. Cependant, un seul jeune sur trois envisagerait éventuellement une formation dans une autre région linguistique.

Les échanges favorisent la réflexion sur les préjugés, relèvent de leur côté 83% des enseignants : les élèves apparaissent plus ouverts vis-à-vis de l'autre région linguistique. Ce que les jeunes confirment à leur façon : ils sont plus de 70% à s'être fait des amis et à estimer que c'était très important pour eux.

*La Liberté*, 11 novembre 2006

### L'intelligence n'a pas de sexe

« Et si elle était surdouée ? » est le titre du livre de Doris Perrodin-Carlen. Cette spécialiste de la « douance » veut changer les mentalités. Elle a constaté que sur vingt livres spécialisés, seuls trois avaient une couverture représentant une fillette. Pire encore, sur les vingt-sept demandes adressées à la professionnelle depuis le début de son mandat, seules trois

concernaient des filles. Pourtant selon Doris Perrodin-Carlen, il est prouvé que l'intelligence générale est la même chez les garçons que chez les fillettes.

Le problème est à prendre en considération car chaque enfant surdoué qui n'a pas été compris peut accomplir une scolarité désastreuse. Les chiffres sont clairs. 33% des enfants intellectuellement précoces sont en situation d'échec en fin de troisième, 34% ont des résultats plus que moyens. En résumé, seulement un surdoué sur trois utilisera au mieux toutes ses capacités et réussira brillamment ses études.

Cette mise à l'écart constatée est un comble lorsqu'on sait qu'à la puberté les filles ont une avance dans leur développement de deux à trois ans sur les garçons. Doris Perrodin-Carlen a énuméré quelques pistes à l'intention de l'AVPEHP (Association valaisanne de parents d'enfants à haut potentiel). « *Les fillettes ont tendance à ne pas montrer ce qu'elles savent mais les autres ne sont pas dupes et elles sont quand même mal perçues. Il faut leur présenter des modèles féminins forts, croire en elles et en leurs capacités et encourager leur indépendance.* » (...)

*Le Nouvelliste*, 10.11.2006

### Mes devoirs avec un prof sur internet

Le canton du Jura offre un service de correction des devoirs en ligne. Les premières expériences sont prometteuses. La petite classe virtuelle aigüise l'appétit de savoir des élèves. D'autres cantons sont intéressés.

Alan est un élève jurassien de troisième année. Seul chez lui, il sèche devant ses devoirs. Il se souvient que son instituteur lui a fait coller dans son carnet la référence d'un site internet d'aide aux devoirs, avec un mot de passe. Alan se connecte à Educlasse, le site du Département de l'enseignement, et se voit apparaître au milieu d'une classe virtuelle. Depuis fin 2002, le canton du Jura offre à ses 9000 élèves de l'école obligatoire un service à nul autre pareil : les devoirs surveillés en ligne. « Il n'existe pas de prestation publique et gratuite de ce type en Suisse, précise Daniel Brosy, du Service jurassien de l'enseignement. Des aides aux devoirs sont disponibles sur Internet, mais elles sont payantes et émanent du privé. »

Les lundis, mardis et jeudis, de 18h30 à 19h30, des enseignants sont à la disposition d'élèves qui butent sur un problème ponctuel. Les profs sont chez eux ou à l'école, derrière leur ordinateur. L'institutrice Natacha Broquet intervient dans ce service depuis trois ans. « Je me sens plus utile en ligne que dans la fonction de surveillante des devoirs en classe. Je m'occupe directement d'un élève. »

En moyenne, trois à cinq élèves par soir utilisent l'assistance. « On remarque que certains élèves, qui n'osent pas s'exprimer en classe, se manifestent par ce biais », note Cyril Jeanbourquin, enseignant du secondaire et initiateur du site. Il ne s'agit pas de faire le devoir à la place de l'élève. »

« L'objectif consiste à donner un coup de pouce et à aiguiller l'élève, c'est à lui de creuser. » Ouvert à tous, misant sur l'anonymat, Educlasse ne dérape-t-il pas parfois ? « Très rarement, relève le père du concept. Les enseignants peuvent cadrer les interventions, supprimer les mots grossiers et expulser les intrus. Lorsqu'un élève utilise trop le langage chat, le prof le lui fait remarquer, courtoisement, en l'invitant à écrire les mots en entier. » Plutôt que des dérapages, Educlasse suscite la reconnaissance.

Ailleurs, l'initiative jurassienne interpelle.

*Le Temps*, 10.11.2006

Dans la mesure du possible, cette nouvelle rubrique offrira une tribune aux groupes locaux. Il nous semble effectivement important que les lecteurs aient une meilleure visibilité des actions menées à différents niveaux par les groupes. Ces articles seront essentiels pour créer un réseau d'informations utiles à chacun.  
[redaction@ape-vaud.ch](mailto:redaction@ape-vaud.ch)



À la suite de l'installation en octobre d'un distributeur Selecta vendant des cigarettes contre le mur de la poste de Rolle, le comité de l'apé Rolle et environs a immédiatement réagi en demandant par écrit à l'office postal de retirer tous les articles de tabac en vente libre. La réponse positive de la Poste devrait encourager d'autres requêtes similaires !

### Quelques extraits de la lettre de l'APERÉ:

(...) surpris de voir que vous venez d'installer un distributeur Selecta à côté de votre postomat permettant ainsi aux jeunes de la région de se procurer des cigarettes sans aucun contrôle !

Les commerçants ont reçu la directive de ne pas vendre de tabac aux jeunes de moins de 18 ans et en installant un système de libre service automatique vous réduisez les efforts de prévention à néant (...)

Quels sont les buts de la poste suisse : faire quelques bénéfices en plus en favorisant l'obésité des jeunes et leur dépendance à la fumée ?

Il existe à Rolle un groupe de travail, Alarme-T qui, aidé par les conseils avisés de professionnels de la prévention, s'occupe depuis maintenant plusieurs années de prévention contre les toxicodépendances et comportements à risques dans notre région, notamment de prévention contre le tabagisme. Ce groupe est formé de représentants des communes du district, des autorités scolaires, des médiateurs et infirmières scolaires, des membres de l'APERÉ, des animateurs du centre socio culturel Sésame, de la gendarmerie et de la police. Des actions ciblées ainsi que du travail de prévention dans le cadre du centre de rencontres Sésame à Rolle, nous ont permis de sensibiliser les enfants et ados aux dangers de la cigarette afin d'essayer de réduire leur consommation qui commence de plus en plus jeune.

Ne trouvez-vous pas que votre devoir, en tant que service public, serait au minimum de respecter le travail de prévention dans notre région et en Suisse ?

Les sociétés gérant les appareils de distribution automatique ont obtenu un délai d'un an pour se mettre en règle avec la loi. Nous espérons de votre part que vous réagissiez immédiatement et que vous demandiez à l'entreprise Selecta, qui loue votre emplacement, de ne plus faire figurer de cigarettes, de briquets et de papier à rouler, dans son assortiment. (...)

### Et la réponse de la Poste :

(...) Ces dernières années ont laissé ressentir une nette augmentation de la pression sociale quant aux risques de maladie dus à la fumée, principalement chez les jeunes. En effet, de récentes études ont évalué ces risques comme étant importants et des mesures doivent être prises afin de protéger le 75% de la population qui est non-fumeuse. Sensible à la santé publique ainsi qu'à votre requête, la Maison Selecta a retiré de cet automate toutes les cigarettes. (...)  
La Poste Suisse  
Réseau postal et vente, marketing et vente, Berne

Informations complémentaires : [apere@bluewin.ch](mailto:apere@bluewin.ch)  
La version complète des lettres sur [www.ape-vaud.ch](http://www.ape-vaud.ch)

## Confidentialité

### Du nouveau concernant les prestations des psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS) :

Les prestations des PPLS ont été cantonalisées en 2005 dans le cadre des nouvelles répartitions des tâches entre le canton et les communes. Ceci a permis un réaménagement des prestations pour garantir non seulement une meilleure distribution des forces mais également des prestations analogues dans tout le canton. Cette restructuration a donné lieu à la rédaction d'une nouvelle loi, puis d'un règlement d'application, entrés en vigueur en 2005. L'apé a été associée à cette procédure.

Comme prévu dans cette nouvelle loi, le conseil PPLS a été mis en place en 2006. Cet organe comprend des représentants des associations de parents, des associations professionnelles concernées, des organes cantonaux impliqués, mais également des partenaires du privé tels les pédiatres, les pédopsychiatres ou les institutions privées. Il a pour mission d'assister le Département dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des principes directeurs cantonaux.

Dans le cadre de ce conseil, il a été notamment discuté ce printemps, de la circulation de l'information concernant le suivi des élèves. Ces règles rappellent à chaque professionnel de l'école le respect des champs de compétences de chaque profession et le respect du principe de confidentialité qui en découle.

Les procédures de communication lors de prise en charge par les PPLS sont clairement définies. La nouvelle circulaire entrée en vigueur en août 2006 indique que « ...Les parents restent responsables d'entreprendre ou pas des démarches auprès du service PPLS. Si c'est l'enseignant qui propose aux parents de consulter, il en informe la direction et les

PPLS et à moins que la situation ne nécessite la mise sur pied d'une équipe pluridisciplinaire, la suite de la communication interne reste au niveau PPLS-enseignant..... ».

Par contre, une nouveauté apparaît concernant la confidentialité de la démarche, en effet : « ... si les parents contactent directement le PPLS, celui-ci les informe qu'il collabore avec l'école et si les parents insistent pour que l'école ne soit pas au courant de leur démarche, le PPLS fixe le rendez-vous en dehors de l'horaire scolaire. La demande est prise en compte pour 3 séances et si les parents privilégient toujours une prise en charge sans lien avec l'école, celle-ci doit avoir lieu à l'extérieur du service PPLS... »

L'apé a beaucoup insisté sur le maintien d'une possibilité de confidentialité totale de la demande de consultation PPLS qui existait auparavant. Malheureusement, nous n'avons pas été entendu. En effet, si nous comprenons parfaitement l'importance de travailler en réseau pour le bien de l'enfant, nous pensons que pour certains parents, entreprendre une démarche auprès d'un psychologue, entre autre, reste un acte difficile. Il nous semble qu'en balayant cette confidentialité, l'école perd l'opportunité d'établir une relation de confiance avec ces parents.

L'apé encourage les PPLS à expliciter leur travail auprès de tous les parents. C'est le message que votre secrétaire générale leur a livré lors d'une réunion en septembre 2006 à Lausanne.

Mieux nous informer, c'est nous donner la possibilité de mieux comprendre le travail des PPLS et donner toutes les chances à la relation de confiance de s'établir.

## Les conseils d'établissements : enfin!

### Pourquoi ?

Ces dernières années, à la suite de la nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes, le rôle et les responsabilités de nos différentes autorités se sont vues profondément modifiées et rendent nécessaire la suppression des commissions scolaires qui ont perdu presque toutes leurs compétences.

Le grand Conseil a voté le 3 octobre 2006 la création des conseils d'établissement (CE), nouvel organe qui remplacera les commissions scolaires dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

### Dans quel but ?

Le rôle de ces CE est de favoriser les liens entre la vie scolaire et la vie locale et d'améliorer la confiance réciproque entre les différents partenaires de l'école. Lieu d'interface, sa mission est d'appuyer le conseil de direction et le corps enseignant pour l'accomplissement des tâches éducatives notamment en matière de prévention. Des projets pourront être menés en commun, par exemple, le thème de la violence pourrait être décliné à l'école, au centre de jeunes et dans le cadre du club de foot. La prise en charge au niveau local de nos enfants gagnera ainsi en cohérence.

### Qui ?

Constitués de 12 membres au minimum, les CE seront composés à part égale par des représentants des autorités communales, des représentants des professionnels de l'école, des parents d'élèves fréquentant l'établissement et des représentants des milieux et des organisations locales concernés par la vie de l'établissement appelée, la société civile. (p.ex. : animateur du centre de loisirs, responsable sportif local, responsable parascolaire etc...).

### Avec quelles compétences ?

Le département a délégué des prérogatives telles que celle d'accorder 2 journées de congé ou celle de contribuer à la répartition des périodes d'enseignements. Les CE auront ainsi la compétence d'harmoniser les horaires. Contrairement à celles déléguées par le DFJ, les attributions confiées par les communes aux CE seront différentes d'un établissement à l'autre. Ce principe repose sur l'autonomie des communes et permet de tenir compte des spécificités locales. Les CE pourraient ainsi donner leur avis sur les mesures d'accueil des élèves en dehors des horaires scolaires (accueil parascolaire), des besoins en transports, le programme des cours facultatifs

financés par les communes. Un règlement adopté par chaque autorité délibérante communale permettra d'organiser les CE et de déterminer les compétences déléguées.

### Comment ?

Lorsque le bassin de recrutement d'un établissement couvre plusieurs communes, celles-ci devront s'organiser comme elles le feraient pour les pompiers ou la protection civile.

Les représentants de l'école seront désignés selon les modalités fixées par le Département. Pour la société civile, ce sont les autorités et les représentants de l'école qui détermineront la pertinence d'inviter par exemple l'animateur du centre de loisirs ou le responsable sportif local en vue de participer à ces CE.

Pour les parents, la loi stipule qu'ils devront être élus par les parents. Le Département préconise le modèle bernois, soit que chaque classe délègue un parent dans une assemblée de parent qui, elle-même, déléguera ses 4 ou 5 représentants au CE. Ceci permettra d'assurer la pérennité de la représentativité des parents de chaque cycle.

### Et l'apé ?

Pour éviter une trop grande disparité entre les établissements, l'apé a demandé lors de la consultation mais également lorsque nous avons rencontré des membres de la commission du Grand Conseil, que le Département élabore un règlement type. Chaque commune pourrait ainsi l'adapter à ses besoins locaux.

De plus, pour soutenir les communes dans la mise en place de ces CE, le Département leur mettra à disposition une marche à suivre indicative. L'apé a émis le souhait de participer à ces différentes étapes.

Vous trouverez des informations supplémentaires au fur et à mesure qu'elles nous parviendront sur le site internet de l'apé-Vaud.

### Que faire maintenant ?

Nous encourageons les groupes locaux à contacter leurs autorités afin d'offrir leur service et soutien dans la mise en œuvre de ce projet.

Ils peuvent également, s'ils le souhaitent, proposer d'occuper un siège dans le quart de la société civile. En effet, les activités de l'apé rentrent tout à fait dans la définition explicitée dans la Loi, soit : « représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des établissements ». Notre action et notre connaissance du terrain donnent aux représentants des apé locales des atouts pour contribuer à la construction de l'école de demain.

### Prochaines CoRep (Commission des Représentant-e-s des groupes locaux) :

- 16 janvier 2007 : Begnins 5C
- 21 février 2007 : Corsier
- 22 mars 2007 : Mézières
- 25 avril 2007 : Rolle
- 24 mai 2007 : Assemblée générale, Echallens
- 19 juin 2007 : Crissier

Si vous êtes intéressé-e à y assister, adressez-vous à votre groupe local !

**L'APE d'Epalinges**, avec le soutien de l'Association transports et environnement (ATE) et de la Municipalité, organise une représentation gratuite du spectacle interactif de la compagnie théâtrale du Caméléon sur le thème de la sécurité sur le chemin de l'école, « Le Petit Rond-Point Rouge ». Elle aura lieu le mardi 20 mars 2007 à 20 heures à la salle de spectacles de la Croix-Blanche à Epalinges.

**L'APE du Mont et environs** vous invite à participer à son assemblée générale le jeudi 29 mars à 20h30 à la Grande salle de Cugy. Le thème de la conférence qui suivra sera communiqué ultérieurement.

**Les APE locales d'Orbe-Baulmes-Chavornay et de Vallorbe-Ballaigues-Vallon du Nozon** en collaboration avec le groupe de travail de la préfecture d'Orbe « **LA PREVENTION C'EST L'AFFAIRE DE TOUS** », et avec l'appui des établissements scolaires, vous invitent à des

### CAFES-RENCONTRES

(forum d'échanges pour les parents et leurs ados) sur les thèmes suivants :

#### CANNABIS

**Vallorbe** le mercredi 17 janvier 2007 à l'Auberge du Casino de 19h30 à 21h00

**Romainmôtier** le jeudi 18 janvier 2007 au Tea-Room « le Môtier » de 19h30 à 21h00

**Chavornay** le jeudi 25 janvier 2007 au café « Bellevue » de 19h30 à 21h00

### « TOUT COMPTE FAIT »

(argent de poche, petits crédits, leasing, endettement...)

**Vallorbe** le jeudi 1er mars à l'Auberge du Casino de 19h30 à 21h00

**Romainmôtier** le mercredi 7 mars au Tea-Room « le Môtier » de 19h30 à 21h00

**Baulmes** le jeudi 8 mars au Café « l'Auberge » de 19h30 à 21h00

Informations complémentaires : [www.orbe.ch](http://www.orbe.ch) rubrique : "la prévention c'est l'affaire de tous" ou Jacqueline Collet, 021 843 36 67, [colletj@bluewin.ch](mailto:colletj@bluewin.ch)

Le comité de **l'Apé Terre Sainte** remercie tous les parents qui l'ont activement soutenu dans le cadre de l'opération « à pied à l'école ». Grâce à vous tous et au soleil radieux du 22 septembre, cette action a une nouvelle fois été couronnée de succès !

### Envie de vous investir pour l'apé ?

Votre comité recherche un-e secrétaire des CoRep et de l'assemblée générale pour assumer les procès-verbaux.

Les CoRep, ce sont :

9 séances par année dans des localités différentes du canton, en soirée, calendrier connu en mai pour une année. En mai, l'assemblée générale remplace la CoRep.

La-le secrétaire prendra pendant la séance les notes nécessaires à la rédaction du procès-verbal, le mettra au propre dans un délai d'une semaine environ et le transmettra au comité sous forme de fichier électronique.

Tous les échanges avec le comité se font par voie électronique si bien qu'il n'y a pas d'autres déplacements que ceux des séances. Ce poste est rétribué.

### Intéressée ? Intéressé ?

Contactez-nous !

[info@ape-vaud.ch](mailto:info@ape-vaud.ch)

078 689 63 63

### Bulletin d'inscription pour devenir membre de l'apé

(qui comprend l'abonnement au bulletin de l'apé-vaud)

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

à renvoyer au comité cantonal (av. de Rumine 2, 1005 Lausanne)

**Vous avez déménagé ou en avez l'intention.**

**Faites-le nous savoir, pour que nous puissions vous informer de l'existence du groupe apé le plus proche.**

**Annoncez-nous vos manifestations, conférences, spectacles, etc.**

**Délai de rédaction** 5 mars 2007 (parution: fin mars)  
**Adresse rédaction** Murielle Kathari Lauritzen, Tél. 021 881 15 68, [redaction@ape-vaud.ch](mailto:redaction@ape-vaud.ch)  
**Bulletin réalisé par** Murielle Kathari Lauritzen, Christiane Lavanchy, Marie-Carmen Lenarth, Sylvie Pittet Blanchette, Emmanuelle Roth  
**Illustrations** Geoffroy et Thibault  
**Mise en page** Raffaele Amigoni – Imprimerie Afonso, Lonay  
**Etiquetage et routage** La Morgette, Morges

**Tirage à 5'800 exemplaires**